

30.08.2007 - 11:41 Uhr

## Migros: Perfectionnement passif du beurre à l'étranger: oui, mais...

Zürich (ots) -

Le 20 juillet 2006, Migros a déposé auprès de la Direction générale des douanes (DGD) une demande d'autorisation de produire 1500 tonnes de beurre à l'étranger à partir de crème suisse. Par décision du 23 août 2007, cette autorité a donné son feu vert à Migros, à condition toutefois qu'elle acquitte une taxe de réimportation prohibitive de 97 francs aux 100 kilos.

Migros approuve dans son principe la décision de la Direction générale des douanes d'autoriser le perfectionnement passif du beurre à l'étranger. Une décision qu'elle considère de bon augure sous l'angle de l'ouverture du marché du beurre et qui s'inscrit pleinement dans l'optique défendue par la Commission de la concurrence (Comco) qui a enjoint le Conseil fédéral de libéraliser ce secteur aujourd'hui aux mains de deux producteurs. De son côté également, le Parlement s'est prononcé, dans le cadre de la Politique agricole 2011, en faveur d'une ouverture du marché, cela malgré les fortes pressions exercées par le lobby du beurre. Auparavant déjà, les Chambres avaient admis sans réserve l'idée du perfectionnement passif dès la fin 2011. Or, la demande de Migros a fait bouger considérablement les choses, amenant les producteurs à baisser le prix du beurre, ce dont les consommateurs ont déjà profité à diverses reprises. Une évolution positive à tous égards et allant totalement dans le sens de Migros.

En revanche, il est un autre constat moins réjouissant dans la mesure où l'approbation donnée par les autorités fédérales a été assortie du prélèvement d'une taxe douanière prohibitive sur la réimportation du beurre, soit près d'un franc par kilo. Résultat: malgré l'autorisation accordée, le trafic de perfectionnement passif a perdu tout son attrait pour des raisons purement économiques, l'ouverture du marché du beurre est entravée et les deux producteurs actuels de cette denrée, qui jouissent d'une position dominante, restent protégés. Dès lors, les consommateurs ne pourront pas bénéficier de nouvelles baisses de prix.

Dans la demande de Migros, il n'a jamais été question d'importation de beurre étranger mais de transformation de matières premières suisses à des conditions plus compétitives. Migros soutient l'agriculture indigène et s'engage en faveur de la mise en valeur et de l'écoulement des produits agricoles de base suisses. Contrairement à ses concurrents, Migros n'a pas augmenté récemment sa part des importations dans le secteur des produits laitiers et des fromages.

Zurich, le 30 août 2007

Fédération des coopératives Migros  
Corporate Communications  
Limmatstrasse 152  
Case postale 1766  
CH-8031 Zurich  
Centrale +41 (0)44 277 21 11  
Fax +41 (0)44 277 23 33  
media@migros.ch  
www.migros.ch

Contact:

Monika Weibel, porte-parole Migros, tél. 044 277 20 63, e-mail:  
monika.weibel@mgb.ch  
Urs Peter Naef, porte-parole Migros, tél. 044 277 20 66, e-mail:  
urs-peter.naef@mgb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100543544> abgerufen werden.